



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 16 décembre 2019 à 19 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault
Monsieur Victor Boulay

Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Ghislaine Jean

Absent : Monsieur Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires 2020
5. Adoption du plan triennal en immobilisation pour les années 2020-2021-2022
6. Questions du public
7. Levée de l'assemblée



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.156 CMQ).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-291

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



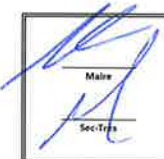
4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

2019-12-292

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au budget 2020 s'établissent comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS
Administration générale	509 302 \$
Sécurité publique	255 278 \$
Transport	679 318 \$
Hygiène du milieu	189 186 \$
Aménagement, urbanisme et développement	119 113 \$
Loisirs et culture	123 583 \$
Frais de financement	15 987 \$
Immobilisations	25 824 \$
Remboursement dette à long terme	57 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES AVANT AFFECTATION:	1 974 591 \$
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ	(15 985 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	1 958 606 \$



CONSIDÉRANT QUE les revenus spécifiques prévus au budget 2020 s'établissent comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS
TAXES	
Taxes sur la valeur foncière (excluant la taxe foncière)	55 094 \$
Taxes sur une autre base (services municipaux)	297 024 \$
Service de la dette (secteur)	13 893 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	69 329 \$
TRANSFERTS	165 715 \$
SERVICE RENDUS	19 609 \$
AUTRES SERVICES RENDUS	7 650 \$
IMPOSITION DE DROITS	58 000 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	3 000 \$
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	18 600 \$
TOTAL DES REVENUS	707 914 \$

CONSIDÉRANT QUE l'écart à combler entre les revenus et les dépenses représente un montant de 1 250 692 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total de la valeur foncière est de 130 957 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE :

QU'une taxe de 0,9550 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 sur tous les immeubles imposables de la municipalité;



QU'une taxe spéciale de 0,0106 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020 pour le remboursement du règlement d'emprunt pour les travaux d'aqueduc et trottoir, sur tous les immeubles imposables et ce relativement au règlement numéro 02-2004, ainsi qu'une taxe spéciale pour le secteur desservi (compensation par catégorie d'immeuble), selon l'article 5 du règlement numéro 02-2004;

QU'une taxe spéciale de 0,0132 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevé pour l'année fiscale 2020, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2005 pour l'achat du camion incendie;

QU'une taxe spéciale de 0,0123 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2012 pour le camion type poste de commandement et véhicule d'urgence;

QU'une taxe spéciale de 0,0059 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 14-2012 pour l'achat du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.



**5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES
2020-2021-2022**

2019-12-293

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le budget triennal des immobilisations soit et est adopté tel que présenté, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021			
DESCRIPTION	2020	2021	2022
ADMINISTRATION ET FINANCES			
Résidence le Monarque	10 000 \$	3 750 \$	3 750 \$
Équipements (CNESST)	10 000 \$	-----	-----
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Habits de combat	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
TRAVAUX PUBLICS			
Travaux subvention (MTQ)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Modernisation éclairage des rues	37 000 \$	-----	-----
Camion municipal	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Acquisition terrain pour virée municipale	20 000 \$	-----	-----
LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE			
La Maison du Citoyen (PRIMADA)	25 983 \$	-----	-----
Pavillon des sports	-----	35 000 \$	-----
Abreuvoir (centre communautaire)	1 500 \$	-----	-----
Abreuvoir (Mairie)	-----	1 500 \$	-----

Adoptée à l'unanimité.



6. QUESTIONS DU PUBLIC

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-294

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.

